

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 28	Absent(s) excusé(s) : 23	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 8
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 18 juin 2024

Vote(s) pour : 36
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 24 juin 2024,

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Vice-Président de Metz Métropole, Maire du Ban-Saint-Martin.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-06-24-BD-17.2 :

Versement d'une contribution financière à Moselle TV pour l'année 2024.

Rapporteur : Monsieur Philippe MANZANO

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU les statuts de la SAEM Moselle TV,

VU la délibération du Bureau, en date du 24 juin 2024, relative à la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens entre Moselle TV et Metz Métropole, pour les années 2024-2026,

VU le Budget Primitif 2024,

CONSIDERANT que Moselle TV contribue à la promotion, au rayonnement et à l'attractivité de Metz Métropole,

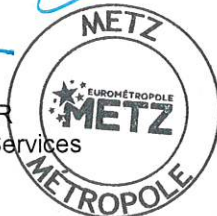
CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de renforcer le sentiment d'appartenance des habitants du territoire,

DECIDE d'attribuer une contribution financière de 50 000 €, au titre du fonctionnement, pour l'année 2024, et 50 000 € pour les années 2025 et 2026 sous réserve des disponibilités financières de Metz Métropole et du vote du budget.

Metz, le 25 juin 2024

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte**057-200039865-20240624-2024-06-DC17-2-DE**

Numéro de l'acte : 2024-06-DC17-2
Date de décision : lundi 24 juin 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Versement d'une contribution financière à Moselle TV pour l'année 2024
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 26/06/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240624-2024-06-DC17-2-DE
Document principal : 99_DE-17-2.pdf

Historique :

26/06/24 14:32	En cours de création	
26/06/24 14:33	En préparation	Catherine DELLES
26/06/24 15:25	Reçu	Catherine DELLES
26/06/24 15:26	En cours de transmission	
26/06/24 15:29	Transmis en Préfecture	
26/06/24 15:38	Accusé de réception reçu	